



Les séjours d'apaisement

Séjours itinérants de 8 à 10 jours maximum

Public accompagné : les séjours d'apaisement sont à destination de jeunes Finistériens de 14 à 21 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance. Ces adolescents et jeunes adultes bénéficient d'un accompagnement pérenne dans les services de milieu ouvert, d'hébergement ou en famille d'accueil, leur accueil n'est pas remis en cause, mais ils se trouvent momentanément :

- dans une situation de crise
- dans une situation de démobilisation
- dans une situation de vérification de projet de séjour de rupture.

Cette période d'instabilité peut mettre en échec leur projet et risque également de déstabiliser leur entourage jusqu'à provoquer des ruptures.

Le projet s'articule sur la base d'un accompagnement individuel, d'une mise à distance dans un cadre apaisant suivant plusieurs modalités d'accueil (itinérance, appartement accompagné ou partagé).

La distanciation, la vie quotidienne et l'effort physique modéré et partagé avec l'accompagnateur amènent le jeune à porter sur lui-même et sur sa vie un regard plus positif.

Comme pour les séjours de rupture, la libre adhésion du jeune est la principale condition d'admission.

Aussi au regard de ces différentes situations, le séjour d'apaisement vise différents objectifs :

- ***Les Séjours Prévention, liés aux situations de crise***

Dans ces situations, la montée en puissance des actes dans une temporalité courte impose un départ à brève échéance, pour signifier une réponse positive mais ferme.

L'annonce du départ peut apporter un début d'apaisement. Le jeune constate que sa difficulté a été prise en considération ainsi que la nécessité d'arrêter les agissements.

Il importe que le caractère disciplinaire soit d'emblée écarté, seule la dimension éducative d'une prise de conscience positive est ici prise en compte. Cette solution d'accompagnement permet de sortir d'un sentiment permanent d'urgence, provoqué par l'accumulation quotidienne des actes et de prendre un temps de réflexion et d'élaboration. La prise de conscience par le jeune de ses difficultés permet souvent d'envisager un rebond positif au retour du séjour : chacun a pu réfléchir, en dehors de l'urgence, à l'après- séjour.

Le séjour est le plus souvent itinérant, pour être le plus dépaysant possible.

La destination et le déroulé du séjour sont présentés au jeune au moment du départ. Cette modalité semble intéressante car elle oblige le jeune à interagir avec l'accompagnateur dans les premiers moments du séjour.

Le travail partenarial est essentiel pour éviter que le séjour ne soit qu'une parenthèse calme, bienvenue mais insuffisante et permette au contraire un rebond pour le projet du jeune.

Objectifs des séjours Prévention :

- ✓ Signifier un arrêt d'agir, ou ;
- ✓ Inscrire la montée des actes dans la réalité en apportant une réponse rapide ;
- ✓ Donner à chacun un espace de réflexion : au jeune, à ses parents, aux professionnels.

➤ ***Les Séjours Existence, liés aux situations de démobilisation***

Il s'agit d'une demande exploratoire visant à donner un espace au jeune pour exister autrement que dans un rejet et un déni des difficultés. Dans ces situations, le jeune semble dans une impasse existentielle. Le jeune ne demande rien, et semble passif en dehors de phases de violence le plus souvent dirigées contre lui-même. Le sentiment d'inutilité du jeune est massif.

L'adhésion du jeune est molle, et se caractérise généralement par une absence d'opposition : « Puisqu'il le faut... ». Il s'agit ici d'aider à faire émerger le sujet. Les séjours se déroulent

soit en itinérance soit en résidentiel, dans un cadre rassurant. Le séjour court d'apaisement n'est pas indiqué dans les situations dépressives graves.

Ces séjours correspondent à une phase de remobilisation pour susciter l'envie, un désir.

Objectifs du séjour Existence :

- ✓ Aider le jeune à ouvrir les yeux, à la fois sur le monde environnant et sur l'impasse que le repli sur lui-même provoque. Susciter une prise de conscience ;
- ✓ Fournir à l'ASE, aux parents et le cas échéant aux services hospitaliers des observations circonstanciées pour aider à l'élaboration d'objectifs éducatifs pour le retour ;
- ✓ Donner un espace aux professionnels et aux parents pour travailler sur le projet pour l'enfant et envisager le retour sur des bases nouvelles.

➤ ***Les Séjours Projet, liés à la vérification d'un projet de séjour de rupture***

Départ s'inscrivant dans un projet de vérification par le jeune de sa capacité à vivre en dehors de ses réseaux, éloigné de son milieu de vie naturel. Il s'agit d'une préparation aux séjours longs, et d'une vérification de la validité de ce projet. Ce séjour intervient également après une première tentative avortée de départ en séjour long, pour remobiliser le jeune et réévaluer la pertinence de ce projet, ou pour lui permettre d'attendre en milieu protégé un départ programmé en séjour long.

Objectifs des séjours Projet :

- ✓ Permettre au jeune de vivre et d'expérimenter concrètement un éloignement temporaire et une itinérance proche de celle vécue en séjour long ;
- ✓ Fournir aux services de l'ASE des éléments d'observation et d'évaluation permettant le cas échéant de valider l'hypothèse d'un départ en séjour long, ou au contraire d'argumenter l'abandon de ce moyen éducatif dans la situation précise ;
- ✓ Donner aux parents un temps de réflexion et des éléments concrets sur la réalité d'un séjour éducatif de distanciation.